



Les travaux se poursuivent dans les logements et sur les espaces extérieurs de votre cité. Cette note d'information est l'occasion d'attirer votre attention sur les nouveaux éléments installés dans vos logements et faire le point sur l'avancée des travaux de résidentialisation.

Des travaux de plantation ont été réalisés...

A ce jour, seulement une partie des plantes a pu être mise en place en raison de l'obligation de respecter des périodes de plantation. Les végétaux qui n'ont pas tenus ou manquants seront replantés au mois de novembre.

Nous attirons votre attention sur la présence de nombreux débris sur le chantier, dont une partie provient d'éléments jetés par les fenêtres. Ces déchets altèrent considérablement les conditions de vie des habitants.

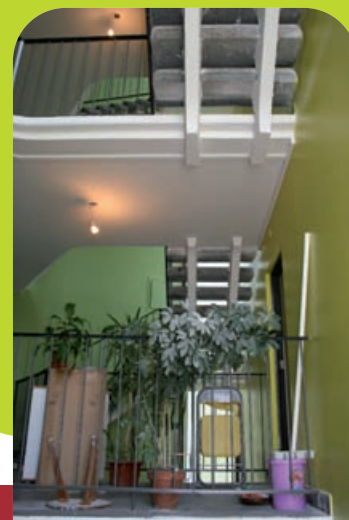
Si la situation est aujourd'hui rendue difficile par le fait que les vide-ordures ont été condamnés sans que les abris devant accueillir la collecte sélective ne soient construits, il est indispensable qu'un minimum de tenue soit respecté pour garder la cité propre. Des conteneurs sont à votre disposition à l'extérieur des tours pour jeter vos déchets. Merci de bien vouloir les utiliser.

A l'avenir, les déchets ménagers devront être également acheminés vers l'extérieur. Une prise de conscience est donc nécessaire pour préserver un espace de vie agréable.

Les travaux dans les parties communes...

Les travaux dans les parties communes de la tour 1 Copernic ont fait l'objet de dégradations.

De la peinture a été projeté sur les portes d'ascenseurs fraîchement repeints et une bouteille a été cassée sur les murs. Nous comptons sur le civisme de chacun pour que de tels actes ne se renouvellent pas.





Les nouvelles installations dans votre logement...

Les nouvelles menuiseries

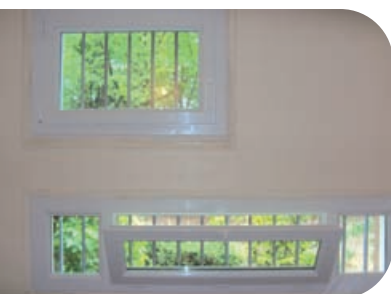
Les nouvelles menuiseries PVC double vitrage ont des performances thermiques et acoustiques très nettement supérieures aux anciennes.

Elles ont pour la plupart deux positions (oscillo-battante et ouvrante classique). Elles sont également dotées de volets roulants qui permettent de créer de l'ombre lorsqu'il y a du soleil et de l'obscurité la nuit, ce qui contribue à améliorer le confort et les performances thermiques du bâtiment.

Ces nouveaux éléments doivent être manipulés avec soin :

- Ne forcez pas sur la tige métallique du volet pour l'ouverture.
- En cas de stores ou de volets roulants bloqués, ne forcez pas et ne démontez pas vous-même le système, car cela risquerait de l'endommager davantage. Contactez le gardien qui vérifiera l'installation et commandera les pièces nécessaires.

Voici les deux principaux conseils à retenir pour bien entretenir vos fenêtres :



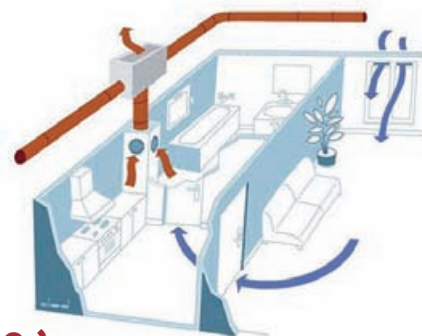
- Ne les percez pas, car cela les endommagerait et réduirait leur capacité d'isolation ;
- Pour nettoyer vos fenêtres, un simple coup d'éponge suffit.

→ Les contacts utiles

- M. Jean VILLELA - Chargé d'opérations de l'Office : 01 48 96 99 02.
- Bureau de chantier (GTM) : 01 48 35 13 71 ; où le cahier de liaison est à votre disposition en cas de remarques ou de réclamations.
- Délégation du Pré-Saint-Gervais : 18, rue Anatole France - 01 48 10 36 50

Elle reste à votre écoute pendant les travaux pour les problèmes liés à la gestion courante de votre immeuble.

La Ventilation Mécanique Contrôlée (V.M.C.)



Un système de ventilation mécanique contrôlée a été installé dans les pièces humides de votre logement :

WC, cuisine et salle de bain. L'air humide est évacué par les bouches situées dans la cuisine, la salle de bain et les WC. L'air neuf pénètre par le séjour et les chambres. Votre logement est ainsi ventilé en permanence.

Quelques conseils d'entretien de votre V.M.C. :

- Ne bouchez pas les entrées d'air et les bouches d'extraction ;
- Ne raccordez pas de hotte aspirante sur la bouche d'extraction ;
- Nettoyez régulièrement les bouches d'extraction ;
- Facilitez l'accès de votre logement à l'entreprise d'entretien.

Les détecteurs avertisseurs de fumée

Ils sont essentiels pour détecter les débuts d'incendie, notamment la nuit. Ce dispositif est muni d'une alarme qui se déclenche lorsque de la fumée est détectée. Un témoin clignotant rouge permet de visualiser que le détecteur fonctionne. Le remplacement des piles est à la charge du locataire.

Les chantiers recrutent !

Si vous êtes en recherche d'emploi, des contrats peuvent vous être proposés dans le cadre des chantiers.

- Pour plus d'informations, vous pourrez contacter : M. Tarik MENCHOU, de la Maison de l'Emploi (7, rue de la liberté à Pantin) au 01 49 15 70 00. Il pourra répondre à toutes vos questions et vous aider dans vos démarches.

